

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Montant des subventions allouées au titre de 2018 au Mouvement français pour le planning familial.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2018 une subvention de fonctionnement général et quatre subventions de projets spécifiques pour un montant total de 136 000€ à l'association Mouvement français pour le planning familial (MFPF) conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer deux avenants type aux conventions du 18 octobre 2016 entre le Département et le MFPF et trois conventions type de projet spécifique avec le MFPF conformément aux modèles approuvés par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**